



A compter du 1^{er} avril 2014

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

SERVICE DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION

Adresse	Permanences téléphoniques
Préfecture de la Haute-Savoie Service de l'immigration et de l'intégration 12 bis rue du 30 ^{ème} régiment d'infanterie 74000 ANNECY <u>Adresse postale :</u> BP 2332 74034 ANNECY CEDEX	Titre de séjour : 04 50 33 60 29 <i>Les lundi, mercredi et vendredi de 9 heures à 11 heures</i> Asile : 04 50 33 64 62 ou 04 50 33 61 44 <i>Les lundi, mercredi et vendredi de 9 heures à 11 heures</i> Naturalisation : 04 50 33 60 92 (décret) 04 50 33 60 20 (mariage) <i>Les lundi et vendredi de 9 heures à 11 heures</i>

Titre de séjour

1- Dépôt d'un dossier de demande de titre de séjour (*) (première demande, renouvellement, changement d'adresse, duplicata)	Matin uniquement Du lundi au vendredi	De 9 heures à 11 heures 30
2- Demande d'admission exceptionnelle au séjour	Mardi matin uniquement	De 9 heures à 11 heures 30
3- Renouvellement de récépissé (sauf asile), retrait de titre de séjour et de TIR/DCEM, déclaration de perte, questions diverses	Après-midi uniquement Du lundi au vendredi	De 13 heures 30 à 15 heures 30

Asile

1- Dépôt d'une demande d'asile	Mardi matin Jeudi matin	De 9 heures à 11 heures 30
2- Renouvellement d'un récépissé-asile	Lundi matin Vendredi matin	De 9 heures à 11 heures 30
3- Demandeur d'asile souhaitant être admis au séjour pour raisons médicales	Lundi après-midi	De 13 heures 30 à 15 heures 30
4- Demande de titre d'identité et de voyage Etrangers résidant dans les communes d'Annecy et de Cran - Gevrier (Autres communes : dépôt en mairie)	Mercredi	De 9 heures à 11 heures 30 De 13 heures 30 à 15 heures 30

Naturalisation

Dépôt d'une demande de naturalisation par décret Etrangers résidant dans l'arrondissement d'Annecy seulement (Autres communes : dépôt en mairie)	Lundi après-midi Mardi après-midi Jeudi après-midi	De 13 heures 30 à 15 heures 30
--	--	--------------------------------

.../... Autres renseignements sur le dépôt des demandes de titre, au verso

DEPOT DES DEMANDES DE TITRE DE SEJOUR

(*)PRISE DE RENDEZ-VOUS possible uniquement pour le dépôt d'une demande de titre de séjour (première demande, renouvellement, duplicata, modification et changement d'adresse)

Afin de limiter le délai d'attente, il est conseillé de prendre rendez-vous. La prise de rendez-vous s'effectue **uniquement par internet**, sur le site de la préfecture : www.haute-savoie.gouv.fr (Démarche administrative – Demande de titre de séjour – Prise de rendez-vous). Il est précisé qu'un rendez-vous permet le traitement d'un seul dossier. Une confirmation de rendez-vous est adressée par message électronique ; il est conseillé de conserver ce message contenant un lien qui permet de modifier ou d'annuler le rendez-vous.

CONSTITUTION DES DOSSIERS

Seul un dossier complet permet la délivrance d'un récépissé. Les listes des justificatifs nécessaires à la constitution d'un dossier sont disponibles sur le site www.haute-savoie.gouv.fr (Démarche administrative – Demande de titre de séjour). Le demandeur devra impérativement se présenter muni des originaux et des photocopies. **Aucune photocopie ne sera effectuée par le service.**

DEPOT DES DEMANDES DE TIR/DCEM

Les demandes de TIR/DCEM doivent être adressées à la préfecture **exclusivement** par courrier. Le formulaire de demande et la liste des pièces nécessaires sont disponibles sur le site internet www.haute-savoie.gouv.fr. La remise de titre sera effectuée en préfecture pour l'arrondissement d'Annecy et en sous-préfecture pour les autres arrondissements sur convocation.

ATTENTION

Tout dossier incomplet sera refusé par la préfecture.

Aucune photocopie ne sera effectuée par le service.